



COMPTES 2011  
DE L'INSTITUT PASTEUR

L'ESSENTIEL



Institut Pasteur



## PROFIL

Centre de recherche biomédicale de renommée internationale, **l'Institut Pasteur** créé en 1887 par Louis Pasteur, est une fondation privée reconnue d'utilité publique. Il a pour mission de contribuer à la prévention et à la lutte contre les maladies, en France et dans le monde, par la recherche scientifique et médicale, l'enseignement et des actions de santé publique. Près de 2600 personnes travaillent sur son campus à Paris. Parallèlement à des recherches sur le fonctionnement du vivant, une grande partie de ses travaux est consacrée à l'étude des maladies infectieuses, de maladies génétiques, neuro-dégénératives ou de certains cancers. L'Institut Pasteur est au cœur d'un réseau international qui regroupe 32 instituts sur les 5 continents. Depuis sa création, 10 chercheurs ont reçu le prix Nobel de Médecine.

▲ *Le nouveau Centre de Biologie Intégrative des Maladies Émergentes est désormais opérationnel. Il offre les meilleures conditions de travail pour répondre aux risques de propagation des maladies virales ou bactériennes émergentes.*

### **Recherche, santé publique et enseignement:**

l'Institut Pasteur exerce depuis sa création, en 1888, ces trois grandes missions d'intérêt public. Tout en restant fidèle à l'esprit humaniste de son fondateur Louis Pasteur, notre centre de recherche biomédicale s'est toujours situé à l'avant-garde de la science, et a été la source de plusieurs disciplines majeures : berceau de la microbiologie, il a aussi contribué à poser les bases de l'immunologie et de la biologie moléculaire. Original par son statut de fondation privée, il l'est aussi par son implantation mondiale: le réseau des Instituts Pasteur, situé sur les cinq continents fait de notre institution une structure unique au monde.

### **ORGANISATION DE L'INSTITUT PASTEUR**

Alliant les nécessités d'une gestion rigoureuse et d'une réactivité forte, la direction, le conseil d'administration et l'assemblée sont les principaux maillons qui permettent à l'Institut de faire avancer la recherche.

### **LA DIRECTION**

Elle est constituée de la Directrice générale Alice Dautry, de deux directions générales adjointes et de directeurs "métiers".

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Institut Pasteur. Ses principales missions sont le vote du budget, la nomination du Directeur Général de l'Institut et des autres membres de la Direction (sur proposition du Directeur Général).

En outre, le Conseil d'Administration nomme pour six ans un ou plusieurs commissaires aux comptes, chargés de lui présenter un rapport annuel sur les comptes. Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Le Conseil d'administration est composé d'un Président, de deux vice-Présidents, d'un Secrétaire et d'un Trésorier, élus pour trois ans et rééligibles. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses attributions à son Président et à son bureau, qui se réunit tous les mois.

### **L'ASSEMBLÉE**

L'Assemblée, qui compte entre 93 et 109 membres, a une triple mission : approuver le rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de l'Institut Pasteur, élire 16 membres du Conseil d'Administration, et voter la modification des statuts sur proposition du Conseil d'Administration. L'Assemblée se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Président du Conseil d'Administration. Les fonctions d'administrateur de l'Institut Pasteur sont bénévoles.

## LES CONSEILS

Afin de l'aider à déterminer et à mettre en place la stratégie scientifique de l'Institut Pasteur, la directrice générale est conseillée par le Pasteur Scientific Advisory Board, composé de sept scientifiques étrangers reconus et qui se réunit annuellement.

Le conseil scientifique, composé de seize membres, huit pasteuriens et huit étrangers, se réunit quatre fois par an. Il donne son avis sur tous les problèmes de poli-

tique et d'évaluation scientifique, d'organisation et de programme de la recherche et de l'enseignement; il est consulté sur les créations, suppressions et regroupements de services de recherche et d'enseignement. Il veille à l'évaluation périodique des entités de recherche.

Un comité de vigilance éthique et un comité de veille déontologique et de conciliation sont également rattachés à la directrice générale.

## LE RÉSEAU INTERNATIONAL

Né de la volonté de Louis Pasteur, le Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP) est un acteur incontournable de la lutte contre les maladies infectieuses au niveau mondial. Il réunit, sur les cinq continents, 32 instituts de recherche et de santé publique, parfaitement intégrés dans les systèmes de santé et travaillant en collaboration avec le monde médical et universitaire des pays dans lesquels ils sont implantés. Leurs actions s'appuient sur un vaste réseau de chercheurs issus des universités et formés dans les instituts.

Sur le plan comptable, les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur à Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.



L'effectif de l'Institut Pasteur au 31 décembre 2011 était de **2 397** collaborateurs :

- **1 867** salariés de l'Institut Pasteur (dont 78% en CDI, 73% de jeunes chercheurs et plus de 60% de femmes)
- **472** salariés issus d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur
- **58** stagiaires

# COMPTÉ D'EMPLOI DES RESSOURCES, EXERCICE 2011

## LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES

Le compte emploi des ressources est établi conformément au règlement du comité de la réglementation comptable 2008-12. La note de commentaires ci-après a pour objectif de présenter le compte emploi des ressources de l'Institut Pasteur et l'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et, plus précisément, par missions sociales (recherche, santé publique, enseignement), frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

## LES EMPLOIS

Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

- **Les missions sociales** s'élèvent à 180,4 M€, représentant ainsi 85 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat, et correspondent, en application de nos statuts, à nos activités de recherche, de santé publique et d'enseignement. La part des activités réalisées en France s'élève à 172,1 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP), à 8,3 M€.

- **Les frais de recherche de fonds** correspondent à ceux engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) par exemple. Ils représentent 4,4 % des ressources y afférentes ; ceux spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 10,4 % des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public enregistrés.

- **Les frais de fonctionnement** correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (direction générale, directions financière, des ressources humaines, juridique...) et représentent 11,7 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées sur une base proportionnelle aux dépenses qui ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

En millions d'euros

Emplois	Emplois de l'exercice 2011 = compte de résultat	Affectations par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2011
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>	<b>180,4</b>	<b>47,6</b>
1.1 Réalisées en France	172,1	47,2
<b>Actions réalisées directement</b>	<b>166,6</b>	<b>47,2</b>
Recherche	152,0	44,5
Actions de santé publique	12,3	2,2
Enseignement	2,3	0,4
<b>Versement à d'autres organismes agissant en France</b>	<b>5,5</b>	<b>0,0</b>
Reversement pour compte de tiers	4,9	
Autres versements	0,6	
1.2 Réalisées à l'étranger	8,3	0,4
Actions réalisées directement	6,3	0,0
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes	2,0	0,4
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>7,0</b>	<b>1,3</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6,1	1,1
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,2	0,0
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,7	0,1
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>24,9</b>	<b>4,6</b>
(1. + 2. + 3.)		<b>53,4</b>
I. Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	212,3	
II. Dotation aux provisions	53,6	
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	26,4	
IV. Excédent de ressources de l'exercice	- 25,5	
<b>V. Total général emplois</b>	<b>266,9</b>	
VI. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0,7
VII. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,2
<b>VIII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>53,9</b>

Ratio de collecte : **10,37 %**

Ressources	Ressources collectées en 2011 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2011
Report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice		A 84,9
<b>1. RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC</b>		<b>58,4</b>
1.1 Dons et legs collectés	48,1	
Dons manuels non affectés	10,1	
Dons manuels affectés	7,6	
Legs et autres libéralités non affectés	25,2	
Legs et autres libéralités affectés	5,1	
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	10,4	
<b>2. AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	<b>1,6</b>	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS D'ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL</b>	<b>96,9</b>	
<b>4. AUTRES PRODUITS</b>	<b>76,7</b>	
I. Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	233,7	
II. Reprise des provisions	11,2	
III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	22,0	
IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public	-0,2	
V. Insuffisance de ressources de l'exercice		
<b>VI. Total général ressources</b>	<b>266,9</b>	<b>B 58,2</b>
<b>VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>C 53,9</b>
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice (A + B - C)		<b>89,2</b>

## LES RESSOURCES

- **Les ressources collectées auprès du public** (58,4 M€) correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement ou par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM...) ainsi qu'aux revenus de nos immeubles de rapport (6,3 M€). Les actions de mécénat auprès des entreprises sont inscrites en dons manuels (7,1 M€) et en autres fonds privés (0,1 M€). Par ailleurs, certaines actions spécifiques financent des investissements (3 M€).

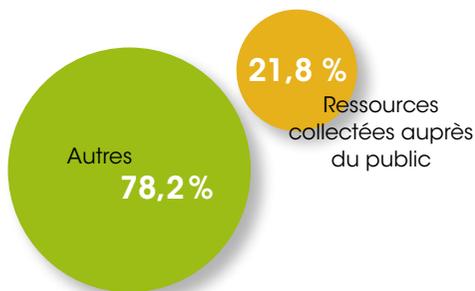
- **Les autres fonds privés** (1,6 M€) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées.

- **Les subventions et autres concours d'organismes d'intérêt général** (96,9 M€) regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR...) ainsi que la taxe d'apprentissage.

- **Les autres produits** regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur (76,7 M€) (redevances, ventes et services, produits financiers et produits exceptionnels...).

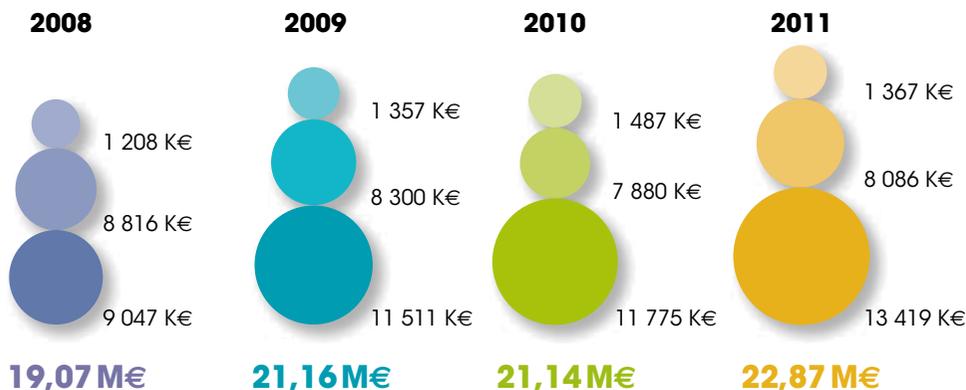
- **Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées** en début d'exercice s'élève à 84,9 M€. Il correspond au fonds associatif auquel est appliqué un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales, pour la constitution du report d'origine, augmenté de l'excédent constaté en 2010 sur les ressources collectées auprès du public non affectées.

## Origine des ressources en 2011



## Évolution de la collecte

(de haut en bas : taxe d'apprentissage, entreprises, particuliers)



## DONS ET LEGS

La générosité des particuliers et des entreprises, à travers les dons, les legs et le mécénat, représente depuis toujours l'un des piliers du budget de l'Institut Pasteur. Avec plus de 20% du budget global, elle est indispensable au fonctionnement même de l'Institut et est le garant de son indépendance.

### LES DONS

Le chiffre global de la collecte, incluant les dons constatés en exploitation, ceux constatés en exceptionnel et les subventions d'équipement, progresse de 10% par rapport à l'an passé pour atteindre, en 2011, 21,7M€\*, contre 19,7M€ en 2010. Ces bons résultats, réalisés dans un contexte économique défavorable, sont le fruit de nombreuses actions menées maintenant depuis plusieurs années, comme le « Pasteurdon ». Les dons constatés en exploitation s'élèvent à 17,5M€ contre 18,1M€ en 2010 et sont en légère diminution.

### LES LEGS

Les legs s'élèvent à 14,8M€ et diminuent de 9,0M€ pour la part portée en produits d'exploitation. Il est rappelé que sont portés en ressources d'exploitation, d'une part, la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3M€ et, d'autre part, un montant de 4,0M€ pour 2010 (nul en 2011), qui, sur décision du conseil d'administration, est prélevé sur la part unitaire qui excède le seuil de 0,3M€. Le complément est affecté en ressources exceptionnelles.

**Éthique** > L'Institut Pasteur attache une importance toute particulière au respect d'une totale transparence dans sa collecte de fonds. Les comptes, publiés chaque année et diffusés à chaque donateur, sont validés par un commissaire aux comptes indépendant avant d'être soumis à l'approbation de notre Conseil d'Administration.

**Contrôle** > L'Institut Pasteur se soumet en outre au contrôle du Comité de la Charte qui valide la rigueur et la transparence de sa gestion.



En incluant les produits exceptionnels, le montant des legs comptabilisés en 2011 s'élève à 30,4M€ contre 35,9M€ en 2010, confirmant ainsi la tendance à la baisse enregistrée depuis plusieurs années, tant par le nombre de dossiers traités que par la valeur unitaire des legs perçus.

\* y compris la quote-part de subvention d'équipement viré au résultat (0,2 M€).

**Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2011**  
(53,4 M€)

Frais de fonctionnement  
**4,6 M€**

**8,6%**

Missions sociales  
**47,6 M€**

**89,1%**

**2,3%**

Frais de recherche de fonds  
**1,3 M€**

**Répartition des charges courantes en 2011**

Neurosciences **4,9%**

**9,9%**

Biologie cellulaire et infection

Immunologie **9,2%**

**16,3%**

Infection et épidémiologie

Génomiques et génétique **7,4%**

**10,8%**

Microbiologie

Biologie structurale et chimie **8,5%**

Biologie du développement **9,6%**

**7,6%**

Parasitologie et mycologie

Virologie **15,7%**

**115,4 M€**

FRAIS DE PERSONNEL

**81,5 M€**

FONCTIONNEMENT

**13,7 M€**

AMORTISSEMENTS

**31,5 M€**

PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER

# BILAN COMBINÉ

En millions d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011
Actif immobilisé	123,6	152,0	173,0	230,1	255,9
Actif circulant	804,7	668,1	773,3	775,8	750,4
Comptes de régularisation	4,6	3,4	2,7	3,8	4,6
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>932,9</b>	<b>823,5</b>	<b>949,0</b>	<b>1009,7</b>	<b>1010,9</b>
Fonds propres	699,4	588,1	665,4	701,1	667,1
Autres fonds propres	14,4	28,1	37,3	41,1	44,9
Provisions pour risques et charges	39,6	41,0	46,1	54,6	53,3
Fonds dédiés	17,6	17,1	21,7	24,3	27,8
Dettes	85,2	78,4	102,6	107,6	124,6
Comptes de régularisation	76,7	70,8	75,9	81,0	93,2
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>932,9</b>	<b>823,5</b>	<b>949,0</b>	<b>1009,7</b>	<b>1010,9</b>

## SITUATION FINANCIÈRE

En 2011, l'excédent courant s'élève à 1,4 M€, sensiblement constant par rapport à l'exercice précédent. Il se compose du résultat d'exploitation (-11 M€), structurellement déficitaire, et du résultat financier correspondant aux revenus des placements (12,4 M€).

### LES OPÉRATIONS COURANTES

Les produits courants diminuent de 2,5 % par rapport à 2010.

Cette année, les conventions et contrats de recherche, grâce à l'obtention de trois laboratoires d'excellence dans le cadre des Investissements d'avenir connaissent une importante progression. Le soutien financier des pouvoirs publics, et particulièrement du ministère de la Recherche, s'est globalement maintenu au niveau des exercices précédents.

Le résultat d'exploitation, structurellement déficitaire, montre que l'équilibre du résultat courant de l'Institut est lié à une optimisation de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier.

Les dépenses courantes diminuent de 3,1 % par rapport à 2010, notamment pour des raisons liées à des événements 2010 non récurrents. Parmi les missions de l'Institut Pasteur, les activités de recherche concentrent la majeure partie de ces dépenses, le reste concerne les activités de santé publique et l'enseignement.

### LES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

La part de chaque libéralité (don ou legs) inférieure à 300 000 euros est comptabilisée en ressource courante. La part qui excède ce montant est portée en ressource exceptionnelle. En 2011, le montant ainsi comptabilisé en produits exceptionnels s'élève à 15,7 M€, contre 12,2 M€ en 2010.

Au total, les legs comptabilisés en 2011, en ressources courantes et en ressources exceptionnelles, atteignent 30,4 M€, contre 35,9 M€ en 2010.

L'évolution de l'ensemble des marchés financiers mondiaux conduit à constater une charge nette exceptionnelle sur le portefeuille de placement à long terme (42,7 M€). Les fonds patrimoniaux de l'Institut Pasteur sont gérés par plusieurs établissements financiers spécialisés, dans le cadre de conventions de gestion. L'allocation d'actifs retenue, validée par le conseil d'administration de l'Institut Pasteur, dans une perspective à long terme, correspond à un équilibre entre les actions et les obligations. La performance du portefeuille s'élève en 2011 à -6,4 %.

Au final, le déficit net s'élève cette année à 25,5 M€ et est essentiellement imputable aux charges exceptionnelles constatées sur les placements à long terme, compte tenu des baisses significatives enregistrées cette année sur l'ensemble des marchés financiers mondiaux.

Les comptes annuels de l'Institut Pasteur ont fait l'objet d'un rapport du commissaire aux comptes, M. Philippe Vogt, de PricewaterhouseCoopers Audit, qui confirme l'exactitude et la sincérité des comptes publiés.

L'intégralité du rapport annuel 2011 est disponible sur notre site [www.pasteur.fr](http://www.pasteur.fr) ou sur simple demande en adressant un courrier à :

Institut Pasteur - Dons et Partenariats,  
25 rue du Docteur Roux, 75724 Paris cedex 15

ou un courrier électronique à [dons@pasteur.fr](mailto:dons@pasteur.fr)